



Adhésion du fonds HSBC Actions Développement Durable au Code de Transparence Européen AFG/FIR/Eurosif

Produit par:

HSBC Global Asset Management (France)
Immeuble Ile de France
4, place de la Pyramide
92800 Paris - La Défense - France

Contact:

Paul de Marcellus, Global Product Specialist for SRI
Tel: +33 1 41 02 46 30
Email : paul.demarcellus@hsbc.fr

Juin 2010

Sommaire

1	Données générales	4
2	Critères d'investissement ESG	7
3	Processus d'analyse ESG	8
4	Evaluation, sélection et politique d'investissement	13
5	Politique d'engagement	15
6	Politique de vote	17

1 Données générales

1.a Donnez le nom de la Société de gestion en charge du fonds auquel s'applique ce Code.

Ce code s'applique au fonds HSBC Actions Développement Durable géré par Halbis Capital Management (France) depuis juin 2001, Société de gestion pour compte de tiers, filiale du Groupe HSBC au travers de HSBC France.

- Halbis Capital Management (France)
 - Adresse postale : 75419 Paris Cedex 08
 - Localisation : Immeuble Ile de France - 4, Place de la Pyramide - La Defense 9 – 92 800 Puteaux
 - Téléphone +33 1 41 02 46 86

Halbis Capital Management (France) est dans notre organisation le gérant spécialiste de la gestion active fondamentale.

1.b Décrivez de façon générale la philosophie ISR de la Société de gestion et la façon dont elle la décline concrètement.

Historique de l'activité de gestion ISR et moyens

HSBC Global Asset Management (France) a développé une expertise ISR en phase avec les attentes du marché en Europe continentale à partir de décembre 2000. Cette expertise a été mise en place par le recrutement successif à partir de mars 2003 d'analystes ISR en Europe, en Asie et en Amérique Latine et par l'abonnement aux bases de données Vigeo, oekom, Innovest. Elle s'appuie sur une plate-forme intranet globale de recherche ESG.

Philosophie

HSBC Global Asset Management (France) a mis en place une offre de fonds commun de placement ISR dont les objectifs de gestion sont identiques à ceux d'une gestion financière classique.

Notre approche est de proposer aux porteurs de fonds ISR des perspectives de performances en ligne avec celles des fonds classiques comparables tout en intégrant les enjeux Environnementaux, Sociaux/Sociétaux et de Gouvernance (ESG), piliers du Développement Durable. En effet, nous pensons qu'il est possible de concilier l'intérêt individuel de nos clients par la recherche de performance avec l'intérêt collectif par la prise en compte des enjeux d'un Développement Durable.

Cette approche est confortée par les recherches académiques. Ainsi, le rapport de l'UNEPFI (United Nations Environment Programme Finance Initiative (filiale de l'ONU)) « Demystifying Responsible Investment Performance » (Démystifier la performance des fonds responsables (ISR)) montre qu'il n'y a pas de sous performance structurelle des fonds ISR. L'impact des critères ESG serait plutôt positif mais reste à démontrer (échantillon de la meilleure recherche mondiale, broker et académique de 1972 à 2007 comprenant 154 rapports).

Concrètement, nous considérons que les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance peuvent influencer l'activité d'une entreprise, la politique d'un pays à long terme et par conséquent, la performance financière des actifs.

Nous mettons donc l'accent sur l'analyse de facteurs ESG qui ont un impact réel sur la performance financière des actifs. En effet, ces facteurs nous permettent d'identifier des sources de risque qui souvent ne sont pas prises en compte par l'analyse fondamentale, les risques environnementaux, par exemple, et par conséquent, d'avoir une vision plus complète d'une entreprise ou d'un pays.

De ce fait, nous pensons que l'approche extra financière complète l'approche financière classique. Le comportement citoyen des entreprises et des pays n'est pas antinomique de résultats économiques.

Nous avons développé une approche par secteur/industrie. Nous mettons l'accent sur les critères ESG spécifiques à chaque secteur/industrie qui ont un impact direct sur la performance financière des entreprises. Notre analyse ESG, combinée avec les bases de données des agences de notation externes

(Innovest et Vigeo), identifie les entreprises qui sur-performent leurs pairs en termes de pratiques ESG au sein d'une même industrie. Notre méthodologie suit, en effet, une approche « best in class », le meilleur au sein de chaque secteur/industrie. Nous avons identifié 24 secteurs/industries. Pour chacun d'entre eux nous avons défini un cadre de recherche et d'analyse spécifique.

Chaque entreprise est donc notée par rapport à sa performance ESG en tenant compte de l'ensemble de ses contraintes sectorielles. Le poids accordé à chacun des critères peut varier selon les secteurs. Par exemple, si la problématique du changement climatique impacte les banques aussi bien que les entreprises du secteur pétrolier, il est fortement probable que celle-ci se matérialise différemment. De plus, notre méthodologie intègre une évaluation CRO (Conformité, Risques and Opportunités) unique à notre connaissance, sur les trois dimensions ESG, ce qui permet de hiérarchiser les problématiques au sein de chaque secteur/industrie.

Nous observons aussi que l'acuité de ces risques spécifiques a évolué considérablement en fonction de l'industrie et dépend de leurs niveaux de prise en compte et de perception par les actionnaires.

Nous avons ainsi mis en place des matrices de notation par secteur/industrie dans lesquelles l'importance des trois piliers (E, S et G) et de leurs sous-critères dépend des recherches réalisées par les analystes ISR pour chaque secteur.

Nous pensons que l'offre de fonds ISR doit être transparente et en mesure d'intégrer les attentes de nos clients. Notre objectif est donc de bâtir pour eux une offre rigoureuse, pragmatique, enrichie de notre expérience acquise depuis 10 ans et basée sur les expertises de gestion des différentes sociétés de gestion spécialisées du Groupe.

Ainsi, le Fonds HSBC Actions Développement Durable est géré par Halbis Capital Management (France) qui est notre Société de gestion fondamentale qualitative active.

1.c **Donnez le nom du fonds auquel s'applique ce Code, ainsi que leurs principales caractéristiques.**

Le fonds HSBC Actions Développement Durable est un fonds commun de placement ISR de la catégorie actions Zone Euro dont l'objectif est de maximiser, sur un horizon de placement recommandé d'au moins 5 ans, sa performance en investissant sur des titres d'entreprises sélectionnés pour leurs qualités financières et leurs bonnes pratiques environnementales et sociales.

Le fonds HSBC Actions Développement Durable n'a pas d'indice de référence représentatif de son univers d'investissement. A titre d'information, le fonds peut être comparé aux indices larges représentatifs du marché des actions zone euro, tels que le MSCI EMU NR (Morgan Stanley Capital Index European Monetary Union Net Reinvested). Cet indice comprend plus ou moins 300 actions représentant les plus grandes capitalisations boursières des pays de la zone euro. Cet indice est calculé en euro et dividendes net réinvestis par Morgan Stanley Capital index.

L'approche ISR du fonds est une approche « best in class » complétée par l'exclusion de deux secteurs : le tabac et l'armement. Ce fonds a été labellisé ISR Novethic 2009.

L'ensemble des informations concernant ce fonds : prospectus, code de transparence, reporting mensuel est disponible à l'adresse suivante :

<https://services.assetmanagement.hsbc.fr/fr/index.asp> choisir France pour les français dans la rubrique Fund Center - Entrer dans Fund Center – Choisir Thématique dans recherche par critère critère 1 et Développement Durable dans critère 2. Cliquer sur HSBC Actions Développement Durable.

La composition du portefeuille de HSBC Actions Développement Durable est disponible 3 semaines après la fin de chaque mois dans nos rapports de gestion mensuels sur les sites Internet, <https://services.assetmanagement.hsbc.fr/fr/index.asp>

1.d **Détaillez les moyens permettant d'obtenir plus d'information concernant ce fonds.**

Toutes les informations et l'historique des données relatives à la performance financière du fonds HSBC Actions Développement Durable sont disponibles sur notre site Internet : <https://services.assetmanagement.hsbc.fr/fr/index.asp> - choisir France pour les français dans la rubrique Fund Center - Entrer dans Fund Center – Choisir Thématique dans recherche par critère critère 1 et Développement Durable dans critère 2. Cliquer sur HSBC Actions Développement Durable.

Cet historique met à disposition toutes les valeurs liquidatives du fonds sur plus de 5 ans.

HSBC Actions Développement Durable est enregistré dans les principales bases de données professionnelles telles que Morningstar, S&P, Bloomberg, Reuters et Europerformance.

Les historiques complets de données financières sont communiqués sur simple demande adressée au siège de la Société de gestion, Halbis Capital Management (France) 75 419 Paris Cedex 08 – Téléphone 01 41 02 51 00 – email : client.service.am@hsbc.fr

1.e **Spécifiez le contenu des informations fournies aux investisseurs ainsi que leur fréquence et les moyens de communication utilisés.**

Toutes les informations concernant le fonds sont accessibles selon le chemin décrit au paragraphe 1d.

Ainsi, sont accessibles par internet :

le code de transparence

une fiche produit décrivant le fonds

les prospectus complets et simplifiés

le reporting dont le détail est donné ci-après :

Un reporting de gestion est publié mensuellement. Celui-ci reprend les données financières classiques et les informations spécifiques concernant l'engagement ISR du fonds et le détail de toutes les positions du portefeuille. Les principales rubriques sont :

- ▶ Le rappel des objectifs de gestion
- ▶ Les caractéristiques générales du fonds
- ▶ Les éléments de performance et d'analyse de risque
- ▶ Le rappel du processus de gestion
- ▶ Les principaux mouvements et le commentaire du Gérant ISR sur la gestion du fonds ainsi que les mouvements qui résultent d'un changement de notation Environnementale Sociale/Sociétale et de Gouvernance (ESG) et un commentaire
- ▶ Le détail des lignes en portefeuille (titres, pondérations et secteur MSCI)
- ▶ L'analyse selon des critères ESG d'une valeur en portefeuille
- ▶ Les notes Environnementales, Sociales/Sociétales et de Gouvernance et la note globale de chaque valeur notée en portefeuille selon notre méthodologie. En synthèse, la note moyenne ESG pondérée par le poids des lignes en portefeuille.

Ce reporting de gestion mensuel est accessible sur le site Internet :

<https://services.assetmanagement.hsbc.fr/fr/index.asp> - choisir France pour les français dans la rubrique Fund Center - Entrer dans Fund Center – Choisir Thématique dans recherche par critère critère 1 et Développement Durable dans critère 2. Cliquer sur HSBC Actions Développement Durable.

<http://www.hsbc.fr/1/2/hsbc-france/particuliers/bourse-placements/opcvm/selecteur-opcvm>

Un site internet dédié à l'Investissement Socialement Responsable est accessible sur le site HSBC Global Asset Management (France).

<http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr/sri>

2 Critères d'investissement ESG

2.a Comment le fonds définit-il l'ISR ?

Nous définissons l'ISR comme l'application des principes du développement durable à l'investissement. Il s'agit d'une approche consistant à prendre en compte les trois dimensions que sont l'Environnement, le Social/Sociétal et la Gouvernance (ESG) en sus des critères financiers usuels.

HSBC Global Asset Management a fait le choix d'adopter une approche « best-in-class » en matière de sélection ISR pour la gestion du fonds HSBC Actions Développement Durable. Notre approche consiste à identifier au sein de chaque secteur/industrie les meilleures pratiques ESG, définissant ainsi les entreprises leaders dans le développement durable. Les entreprises sont notées relativement à ces critères. Il est en effet nécessaire de tenir compte des spécificités inhérentes à chaque secteur d'activité. Les entreprises font l'objet au sein de chaque secteur d'un classement de la meilleure note à la moins satisfaisante.

Le gérant du fonds ne peut investir que dans l'univers ISR déterminé en fonction du processus décrit dans les paragraphes suivants. Cet univers ISR comprend des valeurs au sein de tous les secteurs de l'économie à l'exception des secteurs de l'armement et du tabac qui sont systématiquement exclus de l'univers d'investissement du fonds.

2.b Quels sont les critères d'investissement ESG du fonds ?

Les entreprises sont notées de 0 à 10 à l'aide de matrices ESG par secteur/industrie, dans lesquelles les critères et sous-critères ESG sont évalués selon une approche Conformité, Risques et Opportunités dont les poids respectifs varient en fonction de chaque secteur/industrie. Nous avons développé une matrice ESG par secteur/industrie qui s'appuie sur les études approfondies que nos analystes produisent.

En effet, les enjeux, les pratiques et les résultats de chaque entreprise au regard de chacun des critères sont mesurés relativement aux contraintes spécifiques de leur secteur/industrie et notamment en les comparant aux meilleures pratiques de chaque secteur/industrie. Par exemple, la politique environnementale d'une banque dont l'impact direct est faible ne peut être valablement comparée à celle d'une cimenterie dont l'impact est très élevé en raison du recours à un processus industriel conduisant à de fortes émissions de CO₂.

Sur la base de ces notes, l'univers ISR du fonds est défini : il comprend les deux premiers quartiles des valeurs notées au sein de chaque secteur/industrie et ouvre la possibilité au gérant d'investir au maximum dans 8 valeurs du 3ème quartile.

Des valeurs non notées selon le processus décrit plus haut, qui sont le plus souvent des petites et moyennes capitalisations, peuvent faire partie de l'univers d'investissement dès lors qu'elles sont qualifiées au terme d'une analyse qualitative par l'analyse ISR. Les actifs de ce type de valeurs ne peuvent excéder 10% de l'actif net du fonds.

2.c Comment les critères d'investissement ESG sont-ils déterminés ?

Les critères ESG dont le mode de détermination a été présenté ci-dessus sont identifiés, sélectionnés et pondérés dans le cadre de matrices élaborées en fonction de notre analyse et des enjeux propre à chaque secteur/industrie.

Ces critères ont vocation à être adaptés à l'évolution des enjeux et des pratiques de chaque secteur/industrie.

Ces évolutions, lorsque cela s'avère pertinent, nous conduisent à procéder au fur et à mesure à des ajustements. Ces critères sont révisés par l'équipe d'analyse ISR selon un processus de validation interne.

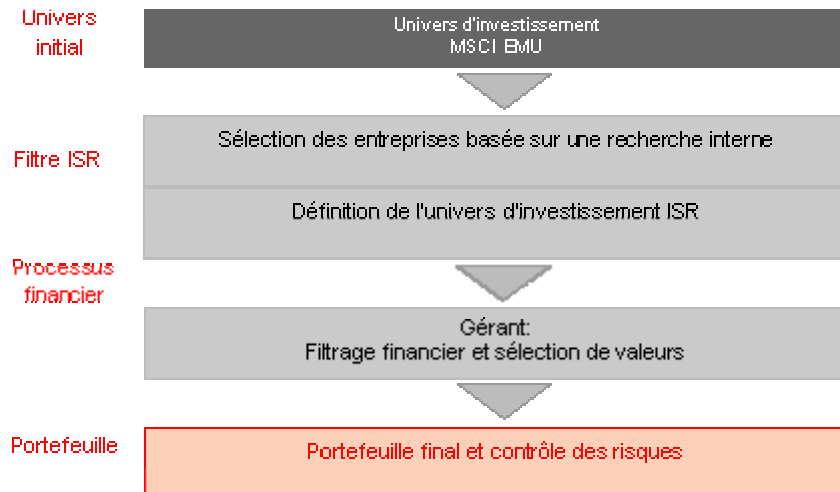
2.d Comment les changements de critères sont-ils communiqués aux investisseurs ?

Les modifications font l'objet d'une information dans les documents de présentation disponibles sur le site internet <https://services.assetmanagement.hsbc.fr/fr/index.asp> - choisir France pour les français dans la rubrique Fund Center - Entrer dans Fund Center – Choisir Thématique dans recherche par critère critère 1 et Développement Durable dans critère 2 - Cliquer sur HSBC Actions Développement Durable, et d'une mise à jour du code de transparence.

3 Processus d'analyse ESG

3.a Décrivez votre méthodologie et votre processus d'analyse ESG.

Notre processus d'investissement pour le fonds HSBC Actions Développement Durable comprend deux grandes étapes distinctes, successives et indépendantes et peut être schématisé comme suit :



A titre illustratif – source HSBC Global Asset Management (France) – juin 2010

Le filtre ISR est appliqué avant le filtre financier de manière à donner au gérant plus de liberté dans sa sélection de valeurs.

1^{ère} étape : Analyse ESG et définition de l'univers d'investissement

A titre d'information, l'univers d'investissement initial est le MSCI EMU Index. Le fonds n'a pas d'indice de référence. Cet univers d'investissement comprend environ 300 valeurs classées par rapport à leurs pairs au sein de chaque secteurs/industrie (approche « best-in-class ») selon une méthodologie ESG développée en interne et appelée ESG/CRO, comme présentée chapitre 2 et dans le schéma ci-après concernant le secteur/industrie de la distribution :



A titre illustratif – source HSBC Global Asset Management (France) – juin 2010

Comme le schéma l'indique, la recherche ESG s'appuie sur trois principaux piliers : l'Environnement, le Social/Sociétal et la Gouvernance analysés via une approche Conformité, Risques, Opportunités (CRO) :

- ▶ la Conformité aux traités, lois et règlements et « usages sectoriels »
- ▶ les Risques qui impactent le management et la qualité financière à long-terme et
- ▶ les Opportunités qui seront sources de croissance future.

La pondération des trois critères ESG pour le fonds HSBC Actions Développement Durable est déterminée au sein de chaque secteur/industrie en fonction du poids que nous avons déterminé sur la base de notre expérience acquise depuis juin 2001.

Nous avons développé 24 matrices qui correspondent à 24 secteurs/industries et qui servent à décerner une note à chaque entreprise de l'univers. Ces matrices intègrent les données extra-financières fournies par Innovest et Vigeo.

Liste des 24 secteurs/Industries :

- | | | |
|--|--|--|
| • Aérospatiale & Défense | • Santé | • Technologies |
| • Automobile | • Assurance | • Télécommunications |
| • Banque | • Loisirs | • Transports |
| • Biens d'équipement et construction mécanique | • Luxe et entretien de l'habitat et de la personne | • Tourisme et voyage |
| • Chimie | • Média | • Services aux collectivités (génération et distribution d'électricité) et infrastructures électriques |
| • Services marchands | • Secteur/industrie extractive (mines et métaux) | • Gestion de l'eau et des déchets |
| • Immobilier et construction | • Secteur/industrie gazière et pétrolière | |
| • Alimentation et boissons | • Pharmacie | |
| • Forêts | • Distribution | |

A titre illustratif – source HSBC Global Asset Management (France) – juin 2010

Nous enrichissons cette notation par la rencontre du management des entreprises. Ces rencontres permettent aux analystes d'étayer leurs opinions sur les entreprises étudiées en évoquant avec elles les thématiques ESG qui leur sont propres.

Partant du MSCI EMU (environ 300 valeurs), l'univers d'investissement ISR de HSBC Actions Développement Durable est ainsi constitué d'environ 170 valeurs. Du fait de notre choix d'une approche « best-in-class », la sélection des valeurs ne se fonde pas sur une note minimale qui pourrait éliminer toutes les valeurs d'un secteur, mais sur un classement par quartile au sein de chacune des 24 matrices.

L'univers ISR du fonds comprend les deux premiers quartiles des entreprises de chaque secteur/industrie, plus 8 valeurs maximum au sein du 3^{ème} quartile.

Les secteurs du tabac et de l'armement sont systématiquement exclus.

2^{ème} étape : processus financier

- Processus d'investissement

La stratégie consiste à rechercher des actions de sociétés particulièrement profitables et dont la valorisation reste attractive. Les décisions d'investissement sont basées sur l'analyse des fondamentaux et des valorisations. Notre approche repose également sur une forte discipline de prix.

- Analyse Profitabilité / Valorisation

Cette première étape permet une couverture sélective du marché des actions de la Zone Euro par une sélection des titres qui présentent le meilleur couple Profitabilité / Valorisation.

Nous concentrons notre analyse sur les sociétés identifiées comme attractives lors de la première étape du processus. Notre processus d'analyse a pour objectif de comprendre et de mesurer la profitabilité.

- Construction du portefeuille

Nous sélectionnons les sociétés sur lesquelles nous avons les plus fortes convictions, au regard de leur profitabilité et de leur valorisation.

- Contrôle des risques

Le contrôle des risques fait partie intégrante de notre processus d'investissement. L'objectif principal est d'assurer le contrôle des risques réglementaires, internes et spécifiques du fonds.

Les risques sont gérés selon des procédures rigoureuses de contrôle et de due diligence par des professionnels expérimentés disposant d'outils adaptés.

3.b Le gestionnaire de fonds emploie-t-il une équipe d'analystes internes et/ou recourt-il à un ou plusieurs prestataires spécialisés dans ce domaine ?

HSBC a mis en place une plate-forme ISR composée de cinq analystes ISR basés en Europe, Asie et Amérique Latine. Trois analystes s'occupent de la couverture des actions européennes et fournissent au gérant l'univers d'investissement ISR du fonds HSBC Actions Développement Durable.

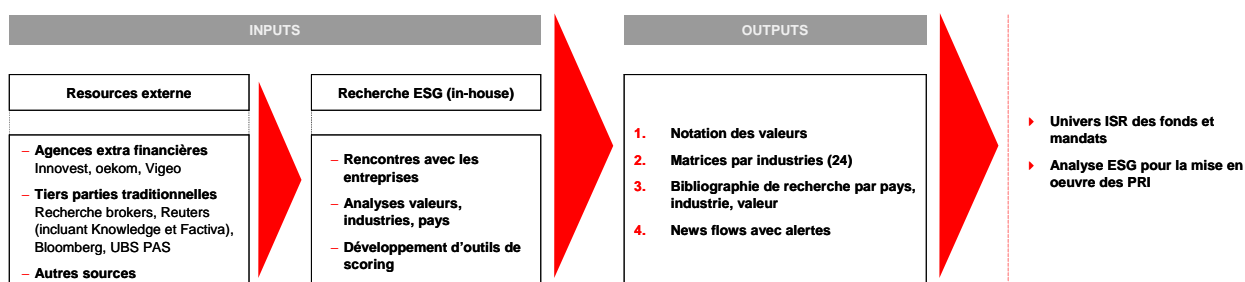
Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif sur le gérant et sur les analystes concernés par la gestion actions européennes :

Nom	Fonction	Expérience dans le secteur	Ancienneté dans la gestion et l'analyse ISR
François Chacun	Gestion Financière Actions	20 ans	7 ans
Xavier Desmadryl	Analyste ISR	22 ans	7 ans
Rachida Mourahib	Analyste ISR	7 ans	5 ans
Aloys Goichon	Analyste ISR	4 ans	3 ans

A titre illustratif – source HSBC Global Asset Management (France) – juin 2010

Pour la notation de ce fonds, HSBC Global Asset Management fait appel à deux bases de données Innovest et Vigeo, que nous avons sélectionnées au terme d'une analyse rigoureuse. Elles sont parfaitement adaptées à notre processus « best in class ». Ci-après le schéma de détermination de l'univers

d'investissement du fonds qui met en évidence les sources d'informations, les activités de la recherche et ses productions.



A titre illustratif – source HSBC Global Asset Management (France) – juin 2010

Nous entretenons un dialogue régulier avec les agences extra-financières Innovest et Vigeo. Les informations qu'elles nous fournissent sont intégrées dans « l'outil intranet global de recherche ESG » qui regroupe ces informations de façon électronique et sécurisée.

3.c Existe-t-il une procédure de contrôle ou de vérification externe de la méthodologie d'analyse ESG ?

Il n'existe pas de procédure de contrôle ou de vérification externe de la méthodologie de recherche. En revanche, il existe une procédure interne de gestion financière et une procédure interne d'analyse ISR qui s'appliquent à la gestion du fonds.

- ▶ La procédure d'analyse ISR décrit, entre autres, la construction des univers d'investissement ISR, la production des reporting et les contrôles.
- ▶ La procédure de gestion actions grandes valeurs décrit la méthode d'analyse de l'univers d'investissement, l'analyse fondamentale des entreprises, la sélection des titres et les contrôles.

Ces procédures ont fait l'objet d'une validation en comité ORIC (Operational Risk and Internal Control Committee) et d'un contrôle régulier par l'équipe du Contrôle des Risques.

3.d Le processus d'analyse ESG inclut-il une consultation des parties prenantes ?

Notre processus de recherche inclut une consultation des parties prenantes au travers :

- ▶ de notre participation à de nombreux groupes de travail. Notre équipe ISR contribue notamment à des groupes de travail de place comme la commission ISR de l'AFG, le FIR (Forum pour l'Investissement Responsable) ou internationaux comme l'Asset Management Working Group mis en place par l'UNEPFI (filiale de l'ONU). L'objectif de ces instances est principalement de structurer, développer et professionnaliser la pratique de l'investissement socialement responsable.
- ▶ de nos échanges avec les syndicats dans le cadre de nos rencontres pour la révision annuelle de la labellisation CIES de notre gamme ISR d'Epargne Salariale.
- ▶ de la visite des entreprises qui nous permet de débattre avec elles des critères de notation.

3.e Les entreprises/émetteurs ont-ils accès à leur profil ou analyse ?

Non. Nous ne publions pas notre recherche ISR car celle-ci a pour objet unique de déterminer l'univers d'investissement ISR pour notre gestion. Les entreprises ont accès à leurs notes ESG au travers du reporting que nous publions pour les fonds ISR ouverts au public gérés en lignes directes. Cela étant, si elles le souhaitent, nous n'hésitons pas à leur faire un compte-rendu leur permettant de discuter de ce que seront les grandes tendances de notre évaluation de leur performance ESG. Dans le cadre des rencontres d'entreprises en visites individuelles, nous n'hésitons pas à mettre en évidence les points faibles d'une entreprise en la confrontant notamment aux meilleures pratiques de son secteur. Ainsi, nous leur indiquons les points forts que nous avons identifiés ainsi que les domaines susceptibles d'améliorations.

3.f A quelle fréquence le processus d'analyse ESG est-il révisé ?

Notre processus de recherche fait l'objet d'améliorations permanentes, mais il n'a pas vocation à être révisé selon une fréquence pré-établie.

3.g Quel type d'informations issues de la recherche est divulgué au public ?

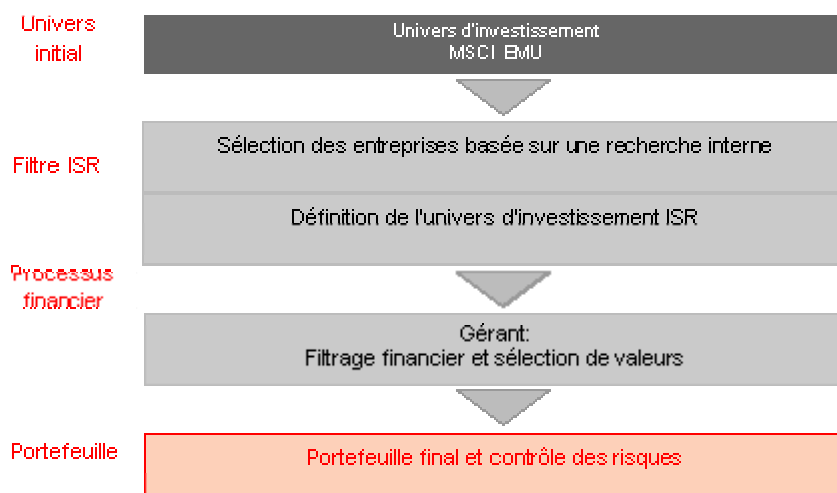
Les notes ESG de toutes les actions en portefeuille ainsi que l'analyse chaque mois par un analyste ISR d'une entreprise sont accessibles au public.

Ces informations sont données dans le reporting mensuel du FCP HSBC Actions Développement Durable, accessible sur le site internet <https://services.assetmanagement.hsbc.fr/fr/index.asp>

4 Evaluation, sélection et politique d'investissement

4.a Comment les résultats de l'analyse ESG sont-ils intégrés dans le processus d'investissement, notamment pour la sélection et l'approbation des entreprises/émetteurs dans lesquels le fonds investit ?

Pour rappel, notre processus d'investissement pour le fonds HSBC Actions Développement Durable comprend deux grandes étapes distinctes, successives et indépendantes, et peut être schématisé comme suit :



A titre illustratif – source HSBC Global Asset Management (France) – juin 2010

Les résultats de la recherche et le processus d'analyse ISR nous amènent à définir un univers de valeurs qui correspondent aux critères définis pour le fonds (cf description du processus dans le chapitre 2 « Critères d'investissement ESG » et le chapitre 3 « Processus d'analyse ESG »).

Le gérant effectue ensuite sur cet univers ISR son choix de valeurs selon une approche fondamentale active fondée sur des critères financiers. Il ne peut donc investir que sur des valeurs répondant aux critères que nous avons décrits précédemment.

4.b Quelles mesures internes et/ou externes sont mises en oeuvre pour s'assurer que les titres du portefeuille sont (ou ne sont pas) en ligne avec les critères d'investissement ESG ?

Un contrôle indépendant de la gestion financière des fonds est effectué par notre équipe du Contrôle des Risques qui tient à jour l'univers ISR du fonds et s'assure que seules les valeurs éligibles figurent en portefeuille. Le Contrôle des Risques fait état du résultat de ses investigations au gérant lorsque cela est nécessaire.

Ce contrôle fait l'objet d'un rapport au « Comité Risk Management ».

De façon détaillée les contrôles s'effectuent de la façon suivante :

- ▶ **Autocontrôle** : le gérant procède à un autocontrôle permanent. Il dispose pour cela d'outils de suivi des risques personnalisés qui lui permettent d'évaluer et de contrôler à tout instant les sources de risque dans le portefeuille. Au quotidien, le gérant possède un outil de suivi de ses positions sur lequel figurent les notes produites par les analystes ISR.
- ▶ **Contrôle de premier niveau** : le Contrôle des Risques, composé de 4 personnes indépendantes de la gestion financière, a intégré dans ses outils, en sus des contraintes financières, les contraintes spécifiques à l'univers ISR du fonds. Cette équipe vérifie le respect des contraintes et recense tous les dépassements. Plus spécifiquement, l'équipe de Contrôle des Risques s'assure quotidiennement du respect de l'univers d'investissement du fonds HSBC Actions Développement Durable. Elle effectue un filtrage des valeurs autorisées sur la base de la liste de notations internes envoyée chaque mois par les analystes ISR qui s'appuie, entre autres, sur les notes d'Innovest et Vigeo. Cette notation, décrite plus haut, repose sur des critères à la fois qualitatifs et quantitatifs. Ce contrôle « post-trade » est réalisé sur

une base quotidienne. Le gérant est immédiatement alerté dans le cas où une valeur détenue dans le portefeuille ne fait plus partie de l'univers d'investissement ISR. Il doit alors régulariser la situation.

- ▶ **Contrôle de deuxième niveau** : Le Contrôle interne peut à tout moment diligenter un contrôle transversal sur l'ensemble des procédures et leur application.
- ▶ **Contrôle de troisième niveau** : Des audits externes sont effectués par des entités spécialisées indépendantes de HSBC Global Asset Management (Dépositaire, Audit du Groupe...). Ils complètent les contrôles que nous réalisons.

4.c Quel est le processus de désinvestissement en lien avec des critères ESG ?

Dans le cas de la dégradation d'une valeur impliquant sa sortie de l'univers d'investissement, le gérant prend en compte cette nouvelle donnée. Le délai de sortie du portefeuille est de deux semaines maximum et fait l'objet d'un contrôle par l'équipe de Contrôle des Risques (cf 4.b).

4.d Des désinvestissements découlant des critères ESG du fonds ont-ils eu lieu dans l'année écoulée ?

Au cours de l'année écoulée, aucune valeur n'est sortie du portefeuille sur la base de critères ESG. En ce qui concerne les modalités de désinvestissements, (cf 4.c).

Les investisseurs ont accès au reporting mensuel qui donne le détail de tous les titres et mentionne les principaux mouvements. Une rubrique spécifique dans le reporting mensuel identifie les ventes de titres effectuées uniquement en raison de leur éviction de l'univers ISR du fonds.

4.e Les investisseurs sont-ils informés des désinvestissements liés aux critères ESG ?

Oui, les investisseurs sont informés des désinvestissements en lien avec les critères ESG dans le reporting mensuel (cf 4.d).

4.f Le gestionnaire de fonds informe-t-il les entreprises/émetteurs des mouvements et/ou changements de pondération dans le portefeuille liés au non respect des principes ESG du fonds ?

Le gérant n'informe pas les entreprises de leur présence ou de leur exclusion (mouvement et/ou changement de pondération) du portefeuille suite au respect ou non respect de nos critères ISR. Les analystes ESG peuvent évoquer ces questions lors de leurs visites d'entreprises, mais aucune démarche n'est mise en œuvre en ce sens. En revanche, les entreprises peuvent accéder au reporting du fonds qui est public et qui fournit le détail de tous les titres en portefeuille, les notes ESG et la note de synthèse selon notre notation maison et les mouvements qui peuvent en résulter.

4.g Dans quelle mesure les résultats de la politique d'engagement sont-ils intégrés dans la sélection des entreprises/émetteurs ?

Notre politique d'engagement se fait essentiellement au travers des visites d'entreprises et de dialogues. Les résultats de cette politique sont donc pris en compte systématiquement dans le processus d'investissement.

Notre approche de l'engagement - définie au chapitre 5 - fait partie intégrante de notre processus d'analyse ESG dans la mesure où celui-ci participe à la note globale attribuée à chaque entreprise.

5 Politique d'engagement

5.a Quels sont les objectifs de la politique d'engagement ?

Nous développons une présence auprès des entreprises par des visites sous forme d'entretiens individuels et par l'exercice de notre politique de vote.

Visite et dialogue avec les entreprises

Nous n'avons pas d'activité « d'engagement » au sens anglo-saxon du terme à savoir, contacter les entreprises par téléphone, courrier ou en les rencontrant dans le but de leur demander d'apporter des modifications et inflexions à leur stratégie. En revanche, nous avons une politique active vis-à-vis des entreprises par des rendez-vous individuels que nous avons avec elles dans le cadre de notre processus d'analyse afin d'évaluer la qualité de leurs performances dans le domaine du Développement Durable.

Lors de ces rendez-vous, nos questions permettent d'aborder l'ensemble des thématiques, depuis la gouvernance d'entreprise (nombre d'administrateurs indépendants, fréquence de réunions des comités politique de rémunérations des cadres dirigeants...) jusqu'à la politique sociale (pratiques de « cost cutting », politique de formation, place accordée à la santé et à la sécurité, relations avec les syndicats...) en passant par les problématiques environnementales (réduction des émissions de CO2, place accordée à l'éco-conception dans la politique produit...), sans négliger les relations clients-fournisseurs ou les relations avec la société civile. Ce tour d'horizon complet et approfondi (nous n'hésitons pas à mettre en évidence les points faibles d'une entreprise en la confrontant notamment aux meilleures pratiques de son secteur) nous permet d'exprimer aux entreprises les points forts que nous avons identifiés ainsi que les points d'améliorations. Nous n'hésitons pas non plus, s'il y a lieu et si les entreprises évoquent le sujet, à leur indiquer leur classement actuel au sein de leur secteur/industrie d'appartenance.

Exercice de nos droits de vote

Nous votons conformément à notre politique de vote qui est disponible sur notre site Internet. Un comité se réunit si les résolutions proposées par une entreprise ou des actionnaires nécessitent une analyse ad hoc.

5.b Comment le fonds établit-il la liste des entreprises/émetteurs avec lesquels il va, en priorité, pratiquer l'engagement ?

La liste que nous établissons vise à rencontrer les entreprises leaders ainsi que toutes celles qui semblent contribuer au développement de solutions dans le domaine du Développement Durable ou encore celles qui présentent un intérêt financier et dont l'engagement ESG a besoin d'être vérifié.

5.c Qui pratique l'engagement au nom du fonds ?

Le gérant, par l'exercice des votes, et les analystes extra-financiers, par leurs visites d'entreprises (cf. 5.a).

5.d Quelles sont les méthodes d'engagement employées ?

- ▶ Exercice des droits de vote : nous exprimons chaque année nos votes en fonction de notre politique de vote et des résolutions soumises aux Assemblées Générales.
- ▶ Visites d'entreprises : les évolutions positives ou négatives sont mesurées au fur et à mesure des rencontres successives des entreprises ou d'événements exceptionnels (accidents secteur/industriels, gouvernance d'entreprise, etc...).

5.e Comment l'efficacité de l'activité d'engagement est-elle contrôlée ou abordée ?

Nous établissons à l'issue de chaque visite d'entreprise un document écrit, diffusé en interne au travers de notre plate-forme globale de recherche ESG, qui indique, entre autres, en synthèse les sujets abordés, les réponses aux points sensibles et les projets de l'entreprise. Nous suivons à un rythme ad hoc les entreprises au travers des nouvelles annoncées publiquement ou encore par des visites sous forme d'entretiens individuels organisés à notre initiative. Ce suivi peut nous conduire à relancer nos travaux, voire à solliciter une visite complémentaire ou à modifier directement notre note.

5.f Si elles existent, quelles sont les mesures prises si l'engagement s'avère infructueux ?

Nous pouvons être amenés à abaisser fortement la note d'une entreprise. Si l'entreprise devient inéligible à l'univers d'investissement de HSBC Actions Développement Durable, la conséquence en termes de gestion est alors automatique : nous vendons notre position sur ce titre (cf 4.c).

5.g Comment, et à quelle fréquence, les activités d'engagement sont-elles communiquées aux investisseurs et autres parties prenantes ?

Notre activité d'engagement n'a pas vocation à être rendue publique.

5.h Des activités d'engagement ont-elles eu lieu au nom du fonds pendant l'année écoulée ?

Oui, en permanence selon notre définition de l'engagement pour les entreprises et/ou par les votes dans les Assemblées Générales.

6 Politique de vote

6.a Le fonds dispose-t-il d'une politique de vote ?

Oui. Le fonds applique la politique de vote définie par HSBC Global Asset Management (France), accessible sur notre site Internet à l'adresse suivante :

<http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr>

HSBC Global Asset Management (France) couvre essentiellement les valeurs françaises ainsi que les valeurs d'Europe Continentale. Les pays couverts sont les suivants : France, Allemagne, Belgique, Luxembourg, Irlande, Espagne.

Le vote sur les valeurs anglaises s'exerce sur la base des principes définis par notre structure de gestion londonienne, Halbis Capital Management (UK) Ltd.

Notre politique de vote décrit un cadre général qui reprend les principaux enjeux identifiés et qui concernent : la nomination et la révocation des organes sociaux des entreprises, la rémunération des administrateurs et mandataires sociaux (stock options, actions gratuites...), les augmentations de capital réservées aux salariés, le respect des droits des actionnaires (programmes d'émissions et de rachats de titres), l'approbation des comptes, l'affectation des résultats, la désignation des contrôleurs légaux des comptes, les conventions dites réglementées, la distribution des dividendes, les décisions entraînant une modification des statuts et résolutions d'actionnaires. Notre politique de vote traite également de la prévention et de la gestion des situations de conflit d'intérêt au sein du groupe HSBC.

Un comité de droits de vote se tient en vue d'élaborer, suivre, évaluer et enrichir notre politique de vote.

6.b Le fonds rend-il public ses votes et les raisons qui ont conduit à leur choix ?

Non, nous ne rendons pas publics nos votes. Le rapport annuel sur l'exercice des droits de vote est disponible sur simple demande.

6.c Le fonds est-il promoteur ou soutient-il des résolutions d'actionnaires ?

Sur le principe, notre politique de vote envisage cette pratique. Notre approche est toutefois de ne pas rendre publiques ces initiatives.

6.d Des votes ont-ils eu lieu en lien avec les critères ESG du fonds ?

Nos votes s'appliquent à l'ensemble des fonds ISR et non ISR. Ils sont exclusivement déterminés en fonction de notre politique de vote. Notre politique de vote a intégré les règles de bonnes gouvernances suggérées par les instances de place mais aussi celles qui nous paraissent devoir être développées. Nous n'avons pas eu à voter sur des résolutions ayant un caractère direct Social ou Environnemental qui sont inexistantes dans la zone euro.

Principales initiatives auxquelles HSBC Group et HSBC Global Asset Management participent

Initiatives	Participation depuis
Groupe HSBC	
The Climate Group	2005
Extractive Secteurs/industries Transparency Initiative	2005
Carbon Disclosure Project (CDP)	2004
UN Universal Declaration of Human Rights	2003
Equator Principles	2003
Roundtable on Sustainable Palm Oil	2003
Global Business Coalition on HIV/AIDS	2003
UN Global Compact	2000
Wolfsberg Principles	2000
OECD Convention on Combating Bribery	2000
OECD Guidelines for Multinationals	2000
International Chamber of Commerce Rules of Conduct to Combat Extortion and Bribery	2000
Global Sullivan Principles	2000
UN Environment Programme Finance Initiative (UNEPFI)	1992
HSBC Global Asset Management	
IIGCC (Institutional Investors's Group on Climate Change)	2007
ASRIA (Association for Sustainable & Responsible Investment in Asia)	2007
Association « Finance Durable et Investissement Responsable », sponsor de la Chaire Finance Durable et Investissement Responsable	2007
PRI (UN Principles for Responsible Investment)	2006
FIR (Forum pour l'Investissement Responsable)	2005
Italian SIF (Italian Forum for Sustainable Finance)	2005
Eurosif (the European Sustainable Investment Forum)	2004
AFG (Association Française de Gestion Financière) membre de la Commission ISR	2004
MEDEF (Mouvement des Entreprises de France) membre du Comité Développement Durable	2004
AFG (Association Française de Gestion Financière) membre de la commission de Corporate Governance	2003
ORSE (Observatoire pour la Responsabilité Sociétale des Entreprises)	2003
UNEPFI AMWG : co-Président de l'Asset Management Working Group (de 2006 à 2009)	2003
UKSIF (the Sustainable and Finance association)	2001

Source: HSBC Global Asset Management (France), Juin 2010

Cette présentation est produite et diffusée par HSBC Global Asset Management (France). L'ensemble des informations contenues dans ce document peuvent être amenées à changer sans avertissement préalable. Toute reproduction ou utilisation non autorisée des commentaires et analyses de ce document engagera la responsabilité de l'utilisateur et sera susceptible d'entraîner des poursuites. Ce document ne revêt aucun caractère contractuel et ne constitue en aucun cas ni une sollicitation d'achat ou de vente, ni une recommandation d'achat ou de vente de valeurs mobilières dans toute juridiction dans laquelle une telle offre n'est pas autorisée par la loi.

Les commentaires et analyses reflètent l'opinion de HSBC Global Asset Management (France) sur les marchés et leur évolution, en fonction des informations connues à ce jour. Ils ne sauraient constituer un engagement de HSBC Global Asset Management (France). En conséquence, HSBC Global Asset Management (France) ne saurait être tenu responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base de ces commentaires et/ou analyses.

Toutes les données sont issues de HSBC Global Asset Management (France) ou Halbis Capital Management (France) sauf avis contraire. Les informations fournies par des tiers proviennent de sources que nous pensons fiables mais nous ne pouvons en garantir l'exactitude.

Toute souscription dans un OPCVM présenté dans ce document doit se faire sur la base du prospectus en vigueur, disponible sur simple demande auprès de HSBC Global Asset Management (France), de l'agent centralisateur, du service financier ou du représentant habituel. Les investisseurs doivent se référer au prospectus pour une information détaillée au sujet des risques associés à cet OPCVM.

En cas de doute sur l'adéquation des produits présentés par rapport à vos objectifs d'investissements et votre profil de risque, veuillez contacter votre conseiller.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Le capital n'est pas garanti.

HSBC Global Asset Management représente Halbis partout dans le monde et assure la relation commerciale et les prestations de service aux clients, en France comme à l'étranger, dans le cadre d'un partenariat stratégique.

Halbis Capital Management (France), Société de gestion de portefeuille, agréée par l'AMF (n° GP-06000012) Immeuble Ile de France - 4 place de la Pyramide - La Défense 9 - 92800 Puteaux (France)

HSBC Global Asset Management (France) - 421 345 489 RCS Nanterre. Société de gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP99026) Immeuble Ile de France - 4 place de la Pyramide - La Défense 9 - 92800 Puteaux (France) Adresse postale : 75419 Paris cedex 08

Adresse d'accueil : Immeuble Ile de France - 4 place de la Pyramide - La Défense 9 - 92800 Puteaux (France)

www.assetmanagement.hsbc.com/fr.

Document non contractuel.

Le 1^{er} juin 2010